



Les Cahiers du PATRIMOINE NATUREL

Les milieux agricoles



Les terres agricoles occupent dans le département d'Eure-et-Loir une surface très importante estimée à 460 000 hectares, soit plus des 3/4 du territoire. C'est le premier département céréalier français avec 291 000 hectares, soit plus de 60 % de la surface agricole utilisée.

Une certaine hétérogénéité existe sur le territoire départemental eu égard au climat, au relief et au sol, ce qui conduit à des modes culturels différents. La Beauce produit principalement des céréales alors que dans le Perche, en plus des cultures, les prairies valorisées par l'élevage sont encore bien représentées.

Les utilisations des terres agricoles peuvent être classées en trois grands types : les grandes cultures, les jachères et le bocage composé de prairies, haies et cultures.

Contrairement à ce que leur aspect homogène pourrait laisser croire, les milieux agricoles conservent un intérêt non négligeable en matière de diversité biologique, intérêt basé sur la présence de plantes, d'oiseaux et de mammifères.

Avec l'évolution de l'agriculture certaines espèces inféodées à ces espaces ont complètement disparu du département, d'autres fortement régressé.

La productivité des terres agricoles est fortement liée à la qualité des sols. Il est donc primordial qu'ils aient une bonne ressource en humus par des apports réguliers de matière organique et qu'ils possèdent une riche microfaune et microflore, décomposeurs et transformateurs de cette matière organique : vers, arthropodes, champignons et bactéries. Ceci permet un brassage des couches du sol et une décomposition des éléments organiques en éléments minéraux absorbables par les plantes.

Parfois, ce ne sont plus ses qualités mais le sol lui-même qu'il faut préserver. Ainsi, les paysages vallonnés du Perche peuvent connaître des problèmes d'érosion. Ce phénomène peut également se rencontrer en Beauce à proximité des vallées.

Les zones cultivées résultent de l'activité de l'Homme. La manière dont il agit a des impacts plus ou moins importants sur le milieu biologique ou physique. Partant de ce constat, l'enjeu est aujourd'hui de réussir à concilier la productivité agricole et le maintien voire l'augmentation de la diversité biologique. C'est dans ce sens que, depuis quelques années, des programmes d'actions permettent la mise en place de modes culturels plus respectueux de notre environnement.



Publication du
Conservatoire du patrimoine
naturel de la région Centre

Comité de pilotage :

- Conseil Général
- DiREN Centre
- Préfecture
- Association des Maires
- Eure-et-Loir Nature
- Parc naturel régional du Perche
- Muséum des Sciences Naturelles et de Préhistoire de Chartres

Membres invités :

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Chambre d'Agriculture
- Association Terre de Beauce
- Association Hommes et Territoires
- Comité départemental des Jeunes Agriculteurs d'Eure-et-Loir
- Fédération Départementale des Chasseurs
- Mairie de Châtenay
- Mairie de Saint-Eliph

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



Sommaire

Les grandes cultures	p.2
Les jachères	p.3
Le bocage	p.4
Agir pour la biodiversité des milieux agricoles	p.5
Comment concilier biodiversité et agriculture ?	p.6
Où trouver de l'information ?	p.6

Les grandes cultures

Le blé tendre est la première culture sur le département avec, en 2000, 195 000 hectares (soit presque 43% de la surface agricole utilisée), suivi par le colza et l'orge. Le Perche voit également peu à peu les surfaces en cultures augmenter au détriment des prairies et de l'élevage.

Entre 1988 et 2000, la diminution du nombre d'exploitations s'est accélérée et la surface agricole moyenne par exploitation a augmenté proportionnellement. Les différents remembrements ont simplifié le parcellaire et ont ainsi fait disparaître de nombreux chemins, haies... L'utilisation de matériel de plus en plus gros et de traitements phyto-sanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) s'est également développée.



Extrait du guide illustré de l'ÉCOLOGIE,
Bernard FISCHESSE et Marie-France DUPUIS-TATE / Editions de la Martinière et Cemagref Editions

Intérêts

Bien que constituées en grande majorité par une seule variété semée ou plantée, les cultures sont souvent accompagnées d'autres plantes, appelées plantes messicoles lorsqu'elles poussent dans les champs de céréales. Blés, orges et seigles... ont une origine orientale. Avec eux ont été importées de nombreuses espèces, "cultivées par mégarde". Le bleuet ou les coquelicots, les plus communes des messicoles et d'autres plus rares, l'adonis goutte de sang, la nigelle des champs, viennent ainsi du bassin méditerranéen et des régions montagneuses du Moyen-Orient.

Dans l'intérêt de la diversité biologique, il est important de préserver en nombre suffisant les espèces accompagnant les variétés cultivées. Elles contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème, notamment par le rôle vital qu'elles jouent vis-à-vis des insectes qui leur sont inféodés, eux-mêmes source de nourriture pour de nombreux oiseaux.



Certaines messicoles possèdent des propriétés médicinales affirmées ou à découvrir. On tire par exemple du bleuet des champs (*Centaurea cyanus*) une lotion pour les yeux ou des substances contre les aphés.

Mais plus généralement, leurs graines peuvent directement alimenter l'avifaune. Une douzaine d'espèces d'oiseaux nichent dans les grandes cultures, dont la perdrix grise encore bien présente en Beauce mais dont les effectifs sont en régression. L'espèce nicheuse la plus abondante est l'alouette des champs. Certaines parties de Beauce accueillent de petites populations d'alouette calandrelle qui, comme l'œdicnème criard, choisissent des champs pierreux et nichent dans la végétation basse et clairsemée. L'Eure-et-Loir est un des rares départements du nord de la France où niche l'alouette calandrelle, car la plupart des effectifs de ce passereau migrateur se reproduit en région méditerranéenne.

D'autres espèces, migratrices ou passant l'hiver dans le département, s'alimentent parfois en très grandes bandes dans les cultures à la recherche de grains, de larves, de vers et de mollusques. Citons entre autre les pigeons colombine et ramier, le vanneau huppé, le pluvier doré, l'étourneau sansonnet et le corbeau freux.

Les mouillères temporaires, comme ici à Garnay, apparaissent dans des dépressions lors d'épisodes très pluvieux, offrent le spectacle d'une flore exceptionnelle, avec la damasonie étoilée (*Damasonium alisma*) ou la limoselle aquatique (*Limosella aquatica*). L'abondance en insectes et larves attire de nombreux passereaux. Les limicoles peuvent s'y arrêter lors de leur migration.



Menaces

Dans une récente flore nationale des champs cultivés, Philippe Jauzein note que "le désherbage aveugle, systématique, assure l'agriculteur contre toute action négative des mauvaises herbes... et le rassure. Mais il conduit parfois à des excès, dont la rentabilité reste à démontrer [...]. Il s'agit avant tout de maintenir en dessous de leur seuil de nuisibilité les adventices réellement dommageables sans pour cela viser à l'élimination totale de toutes les espèces spontanées présentes dans le champ cultivé". Certaines plantes comme la nielle des blés ont en effet, à l'heure actuelle, quasiment disparu dans de nombreuses régions de France et restent extrêmement rares en Eure-et-Loir. Dans un même temps, des espèces sont devenues résistantes aux herbicides...



Selon Jauzein, environ 300 espèces floristiques des champs cultivés sont menacées et 100 en voie d'extinction, en France. Il en est de même pour toute la faune associée.

Lors des traitements (herbicides, pesticides, engrais, apports divers...), une partie des molécules non absorbées par les plantes ou conservées dans le sol, est emmenée soit par infiltration directement dans les nappes phréatiques, soit par ruissellement des eaux mais également par voie aérienne, dans les autres milieux, et finalement dans les cours d'eau. Les pesticides, en particulier, détruisent souvent une grande partie de la microfaune, bactéries, vers, arthropodes, insectes... En appauvrissant ce maillon indispensable pour la qualité des sols et dans la chaîne alimentaire, c'est une source de nourriture essentielle pour les oiseaux prédateurs qui s'amenuise et l'écosystème tout entier qui est bouleversé.

Illustration départementale de ces menaces, l'outarde canepetière, encore commune en Beauce dans les années 1960, en a totalement disparu à la fin du siècle dernier. Les causes sont diverses : diminution des ressources en insectes et graines sauvages suite à l'intensification des pratiques agricoles, quasi-disparition des cultures légumineuses notamment les luzernes, agrandissement du parcellaire et diminution du nombre des chemins.

Les jachères

Autrefois les terrains cultivés connaissaient des cycles de culture annuels ou sur plusieurs années avec des périodes de mise en repos. L'intensification de l'agriculture, au fil du temps, a fortement réduit les surfaces laissées en jachères. En 1992, le paysage agricole départemental a été modifié par la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), mise en place en 1958. L'obligation du gel de 10% des surfaces en céréales, entre autres, a imposé l'implantation de jachères qui peuvent être fixes (pour 5 ou 20 ans) ou tournantes (alternées avec des cultures). En 2000, 26 000 hectares étaient ainsi consacrés à des usages non productifs : ils représentent un potentiel non négligeable pour contribuer à la biodiversité.



Aujourd'hui, le fauchage et le broyage des jachères sont interdits entre le 15 avril et le 15 juillet. Cela permet à la perdrix grise (*Perdix perdix*), qui apprécie particulièrement la végétation basse et clairsemée des jachères, de nicher et de trouver une diversité en insectes suffisante pour nourrir ses petits, durant cette période.



Des expériences de jachères faune sauvage fleuries ont lieu sur le département, comme ici à Ramilly-sur-Aigre. La diversité des plantes présentes permet à de très nombreux insectes de trouver les éléments nécessaires à leur alimentation ou à leur ponte.

Intérêts

Les jachères fixes semblent être les plus intéressantes tant pour la flore que pour la microfaune, dont la présence dépend principalement du traitement de la jachère mais également de la nature du sol sur lequel elle est installée. Une dizaine d'espèces d'oiseaux sont considérées comme nicheuses des jachères. Ces milieux sont également un terrain de chasse privilégié pour les rapaces diurnes comme les busards Saint Martin et cendré, et nocturnes comme les hiboux moyen duc et des marais.

Menaces

Le traitement des jachères non cultivées est imposé par un arrêté départemental pour limiter la montée en graine des espèces indésirables, comme les chardons. Dans la pratique, toutes les plantes herbacées sont concernées par cette action. Ainsi, les broyages ou traitements par les herbicides réduisent radicalement la diversité floristique. Les actions mécaniques peuvent également être dévastatrices pour les populations d'insectes, les nichées d'oiseaux et les micro-mammifères.

Le bocage



Tous les milieux, depuis les plus secs jusqu'aux plus humides, s'imbriquent étroitement et par leur diversité, amènent une potentialité plus importante en nombre d'espèces. Ici, un secteur de bocage à Saint-Denis-d'Authou.

Ce milieu, caractérisé par une alternance de prairies, haies, mares et cours d'eau ponctuée de quelques cultures, est principalement présent dans le Perche. On trouve des zones présentant des caractéristiques proches également dans les vallées.

En 2000, les prairies artificielles et temporaires et les surfaces toujours en herbe représentent dans le département un peu plus de 20 000 hectares, soit 4,6 % de la surface agricole utilisée.

Le Perche, région traditionnelle d'élevage bovin, voit cependant cette activité importante pour la valorisation des prairies, régresser au profit des cultures.

Intérêt

Le bocage possède encore une large variété de milieux, accueillant une bonne diversité d'espèces. Ici, haies, prairies sèches ou

humides, cultures, pelouses sèches, mares, cours d'eau se partagent le territoire.

Les haies constituent un réseau végétal qui facilite les déplacements des animaux, servant ainsi de véritables corridors biologiques.

Cette biodiversité s'exprime par exemple par le nombre d'oiseaux nicheurs que l'on peut y observer ; 44 espèces d'oiseaux nichent dans le bocage percheron : plusieurs espèces de mésanges, de fauvettes et de pics mais aussi le vanneau huppé, la huppe fasciée, la chouette chevêche ou la pie-grièche écorcheur beaucoup plus rares.

Certaines espèces de mammifères apprécient également ce paysage morcelé, et particulièrement les bosquets et les haies qui leur fournissent des zones de repos et de refuge. Citons entre autres le renard, la fouine, la belette mais également l'hermine qui s'est beaucoup raréfiée.

Menaces

La haie et la prairie sont les composantes majeures du bocage. Or elles sont peu à peu remplacées par les monocultures.

Ainsi, entre 1988 et 2000, les prairies naturelles, essentiellement cantonnées dans le Perche, ont régressé de 35% et les prairies artificielles et temporaires de 40%. En parallèle, des prairies humides sont drainées.

Quel qu'il soit, le bouleversement du milieu a une incidence directe sur la biodiversité. Cela s'observe par exemple dans la quasi-disparition du vanneau huppé en tant que nicheur sur les prairies humides.

L'absence d'éléments fixes (haies...) a des conséquences multiples : disparition de l'humus par ravinement et entraînement de ces éléments ainsi que des résidus de traitements dans les cours d'eau, vulnérabilité au vent.

Certaines espèces sont en déclin du fait de la disparition des haies. Des conseils sur des implantations judicieuses conciliant biodiversité et contraintes agronomiques sont disponibles auprès du Parc naturel régional du Perche ou dans le cadre d'Opérations Groupées pour une Agriculture plus Respectueuse de l'Environnement.



La huppe fasciée (*Upupa epops*) nicheuse rare dans le département, apprécie particulièrement les lisières de bois, verges et zones couvertes.

La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) aime chasser ses proies le long des haies. Une de ses techniques est d'empaler les insectes capturés sur des épines.



Agir pour la biodiversité des milieux agricoles

Il est essentiel de mieux connaître et faire connaître la biodiversité des milieux agricoles, trop souvent perçus comme de moindre intérêt pour le patrimoine naturel. L'enjeu principal est de favoriser la diversité des habitats.

Il faut noter que toutes les actions préconisées contribuent également à la préservation de la qualité de l'eau, enjeu majeur en Eure-et-Loir.

Plusieurs actions sont possibles, visant à :

Informers les exploitants sur le patrimoine lié à ces milieux, en particulier sur les espèces remarquables,

Conservers un maximum de diversité dans les paysages agricoles :

- en conservant et en implantant des haies, bandes boisées et bosquets,
- en maintenant les prairies permanentes,
- en préservant les zones humides dans les fonds de vallées.

Développer la pratique des bandes enherbées

au bord des cours d'eau et des vallées sèches,

Développer les pratiques les plus favorables à la biodiversité :

- en limitant et en optimisant l'utilisation des produits phytosanitaires,
- en maintenant sur certaines zones des pratiques comme la fauche, le pâturage, et plus généralement les pratiques extensives,

Développer les jachères "faune sauvage et environnement" et privilégier les jachères fixes, plus favorables à la biodiversité notamment dans certains secteurs (orées de bois, bords de rivière, lisières de pelouse sèche, et plus généralement lisières de milieux "naturels") ; effectuer des fauches tardives afin de respecter les cycles de vie des espèces.

Des aides existent pour mettre en place ces actions.



Le maintien de prairies en fond de vallée peut être l'occasion d'associer préservation de la qualité de l'eau des rivières et conservation des races locales comme par exemple ces perchérons à Margon.



La présence de végétation sur les berges et dans les vallées sèches réduit considérablement, en les arrêtant, les risques d'érosion des sols et de pollution diffuse par les traitements agricoles, comme ici à Beaumont-les-Autels.

La gestion de l'application de produits phytosanitaires ou de la fertilisation sur environ 30 000 hectares ainsi que la plantation de 31 km de haies (comme cette haie beauceronne, à Ouarville) ont été entrepris dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Dans le département, entre 2000 et 2002, 274 CTE ont été contractualisés sur près de 37000 hectares.



Une jachère entre une culture et une pelouse sèche limite les risques de dégâts de cultures par la faune et préserve les espèces patrimoniales de la pelouse. A Bancourt, la commune travaille en partenariat avec le Conservatoire et un agriculteur pour atteindre cet objectif.

Comment concilier biodiversité et agriculture ?

Différents programmes agri-environnementaux sont mis en place pour réduire les atteintes à l'environnement :

- **le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)** est un contrat de 5 ans entre l'Etat et un exploitant. Il comprend deux volets : environnemental et territorial d'une part, économique et social d'autre part. Suite à l'arrêt des contractualisations fin 2002, de nouveaux programmes ou contrats sont à l'étude pour un développement des mesures environnementales.

- **l'Opération Groupée pour une Agriculture plus Respectueuse de l'Environnement (OGARE)**. Des agriculteurs volontaires et motivés se sont rassemblés, entourés de nombreux partenaires et ont réfléchi à la mise en place d'actions ciblées sur un territoire homogène. En Eure-et-Loir, l'association Hommes et Territoires anime 3 OGARE (Perche, Beauce et Vallée de l'Eure). L'Eure-et-Loir est régulièrement montré en exemple dans les publications et conférences au niveau national.



D'autres actions sont également menées :

- **la promotion de la diminution d'intrants**, favorable au patrimoine naturel, par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la Charte Départementale pour l'Environnement,
- **les jachères "faune sauvage et environnement"** proposées et mises en place par la Fédération Départementale des Chasseurs,
- **les diagnostics environnementaux des exploitations** et les opérations pilotes proposés par le Parc naturel régional du Perche,
- **la politique agricole du Conseil Général** pour la préservation de la ressource en eau incitant, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, à une maîtrise des pratiques agricoles qui ne peut être que favorable à la biodiversité (mise en place de prairies, jachères, bandes enherbées, boisements...),
- **le soutien à la plantation** par les Pays, le Parc naturel régional du Perche, le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Fédération Départementale des Chasseurs.

Où trouver de l'information ?

Pour des renseignements pratiques, pour participer à des animations ou des chantiers :

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 02 37 20 50 31
- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir : 02 37 24 45 45
- Association Hommes et Territoires : 02 37 24 46 06
- Eure-et-Loir Nature : 02 37 30 96 96
- Conseil Général d'Eure-et-Loir - Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural : 02 37 88 48 01
- Parc naturel régional du Perche : 02 33 85 36 36
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 02 38 49 82 30
- Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir : 02 37 24 46 80

Quelques documents

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : "Agriculture... et Nature - Les éléments fixes du paysage", "Gestion des bords de champs cultivés - Agriculture, faune sauvage et environnement"
- Parc naturel régional du Perche : "Opération agri-environnementale du bassin versant de la Cloche"
- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir : "Chambri'INFO 28 - Spécial environnement", "Lettre lri mieux - Beauce de la Conie"
- Association Hommes et Territoires : Plaquette de présentation OGARE
- DDAF d'Eure-et-Loir : "Recensement agricole 2000 - Eure-et-Loir - Résultats", "Le Plan de développement rural national"
- Nature Centre : "Les bandes enherbées et les zones tampons"
- SOPRA-INRA Editions : "Flore des champs cultivés" - Philippe JAUZEIN

Les cahiers du patrimoine naturel déjà parus et disponibles au bureau du Conservatoire et dans les points de diffusion (Conseil Général, Muséum, Parc naturel régional du Perche...) :

N°1 : Les richesses naturelles du département d'Eure-et-Loir

N°2 : Les milieux humides

N°3 : Les oiseaux des villes et villages

n°4 : Les pelouses sèches

n°5 : Les milieux forestiers



Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Ses objectifs sont la connaissance des espèces et des milieux, la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion), la gestion des sites maîtrisés ainsi que l'information, l'animation et l'ouverture au public.

Directeur de publication :
Ninô-Anne DUPIEUX

Conception/Rédaction :
Conservatoire : B. Allard, I. Gravrand

Crédits photos et illustrations :
Conservatoire - B. Allard, C. Galinet,
I. Gravrand, M. Vérité, J. Lesage, ONCFS,
Conseil général d'Eure-et-Loir

ISSN : 1637-4568

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Siège social

30, rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans
Tel : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 77 02 08

Antenne Loiret/Eure-et-Loir

120 Boulevard de Carnot - 45150 Jargeau
Tel : 02 38 59 97 13 - Fax : 02 38 46 06 35

Bureau Chartres

21, rue de Loigny La Bataille - 28000 Chartres
Tel / Fax : 02 37 28 54 48

Prochain numéro
Hiver 2003

Les espaces naturels
inondables